

Mesurer l'équité intergénérationnelle : le choix des indicateurs

Didier Blanchet

Article paru dans la lettre de l'observatoire des retraites N° 10

« Retraite et équité entre générations » Décembre 1998

La gestion des rapports entre les âges, dès lors, devrait consister à maintenir un équilibre permanent entre les différents critères d'équité intergénérationnelle. On peut l'illustrer à l'aide de trois d'entre eux, parmi les plus courants :

- Un premier critère est un *critère instantané* qui ne considère que l'instant présent : à cet instant, l'équité entre les générations correspondrait à l'égalité ou la parité des ressources entre les tranches d'âge. Ce critère a l'intérêt d'être simple d'application, puisqu'il évite les comparaisons à travers le temps. Les seuls problèmes qu'il pose concernent la comparaison des niveaux de vie entre ménages de tailles et de composition différentes, ainsi que la comparaison du bien-être procuré par des pensions de montant relativement certain, et des revenus du travail qui sont de plus en plus aléatoires. Le but des politiques de transferts, selon ce critère, serait simplement d'assurer une juste répartition du produit national entre individus d'âges différents.
- Un second critère propose de déborder l'instant présent, en comparant ce que les inactifs du moment reçoivent du système de transferts avec ce qu'ils lui ont donné dans le passé ou ce qu'ils auront à lui donner dans le futur. L'égalité est alors *l'égalité* par génération, des *bilans actualisés* de ces transferts : il y a équité lorsque chaque génération reçoit autant, en proportions, que ce qu'elle a donné. C'est le critère implicite de la notion de "comptes par génération", popularisée par L. Kotlikoff. L. Kotlikoff (1992) *Generational accounting: knowing who pays and when for what we spend*, The Free Press, Macmillan. Voir la discussion de ce concept par A. Masson, dans ce même numéro.
- Enfin, le dernier critère est un critère d'*égalitarisme fort* : il n'y aurait équité intergénérationnelle que si chaque génération, à chaque âge, bénéficie exactement des mêmes conditions de vie que les autres générations aux mêmes âges.

Aucun de ces critères n'est satisfaisant. Le premier critère peut sembler consensuel. C'est celui qui sous-tend la position selon laquelle la quasi-parité de niveau de vie entre actifs et retraités qui semble aujourd'hui réalisée [J.M. Hourriez et B. Legris (1995), "Le niveau de vie relatif des personnes âgées", *Economie & Statistiques*, n°282-284] est une bonne chose, et devrait être maintenue dans le futur. Mais le problème est que ce critère, parce qu'il est partiel, interdit de trancher dans de nombreux débats :

Il est incomplet vis-à-vis du débat répartition-capitalisation, car la même parité instantanée de niveau de vie entre actifs et retraités peut être obtenue, aujourd'hui et demain, avec une infinité de dosages différents entre capitalisation et répartition.

Il est inutilisable pour trancher le débat sur l'âge de la retraite. Assurer le même niveau de vie aux actifs et aux retraités est certes une bonne chose, mais à quel âge est-il normal que soit ouvert ce droit au maintien du niveau de vie avec cessation d'activité ? Cet âge doit-il être le même pour des générations ayant connu des durées différentes de vie active, et connaissant également des conditions de mortalité très différentes ? Pour répondre à cette question, il faut tenir compte de ce que ces générations ont vécu, et de ce qui les attend. Il faut donc à la fois se référer au passé, et se projeter dans le futur.

A cette incomplétude, le second critère a l'intérêt d'apporter une réponse partielle. La correspondance entre cotisations au système de retraite et prestations conduit à des règles simples d'âge d'ouverture des droits, ou de correspondance entre âge d'ouverture et montant de ces droits. On peut aussi construire des scénarios de transition vers un système mixte répartition-capitalisation, ou des scénarios de réserves dans les systèmes de répartition qui visent à minimiser les inégalités de rendement global du système entre générations successives. Mais, outre le fait qu'elle est impossible à réaliser de manière parfaite, l'égalité de ces rendements est-elle un but en soi ? Par exemple, un système par répartition a l'avantage de fournir des rendements très élevés aux premières générations qui en profitent : est-ce forcément anormal, surtout si cela ne brime pas les générations ultérieures ? Ne peut-on admettre certaines inégalités de rendement au profit de générations moins favorisées, ce qui revient implicitement à viser un critère d'équité du troisième type ?

Le problème est que, pris à la lettre, ce critère est à son tour un mauvais guide, puisqu'il est contradictoire avec l'idée même de croissance économique, qui implique nécessairement une forme d'inégalité ascendante au profit des générations les plus récentes. De fait, au moins jusque récemment, cette forme d'égalité intergénérationnelle n'a jamais été réalisée, comme le montre le tableau ci-dessus, et il faut s'en réjouir plutôt que s'en plaindre.

Dans ces conditions, plutôt que de viser une égalité parfaite des conditions de vie entre générations successives qui n'a pas de sens, le compromis serait de se demander quel est le niveau de croissance que l'on souhaiterait garantir aux générations à venir. Il sera sans doute facile de trouver un consensus sur le fait que cette croissance doit être au moins positive.

A cet égard, on conviendra facilement qu'il est peu normal que les jeunes générations démarrent désormais dans l'existence à des conditions plus défavorables que les générations précédentes, comme le montre à nouveau le tableau. S'il s'avère que nos systèmes de transferts intergénérationnels jouent un rôle dans ce problème, alors l'objectif d'équité intergénérationnelle commandera certainement de les amender.